

BULLETIN D'ADHESION AU SPELC 35



Renouvellement 2011-2012

Nouvelle adhésion 2011-2012

Mme, Mlle, M _____ Prénom _____
 Né(e) en : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tel : _____ Courriel : _____ @ _____
 Etablissement principal: _____
 Etablissement secondaire: _____

1) niveau d'enseignement : Veuillez entourer la ou les cases correspondante(s)

Ecole Maternelle	Ecole Primaire	Collège	Lycée Enseignement Général et/ou Technologique	Lycée d'Enseignement Professionnel	Lycée d'Enseignement Agricole
------------------	----------------	---------	--	------------------------------------	-------------------------------

2) activité professionnelle : Veuillez cocher la ou les cases correspondante(s)

SALARIE DE L'OGEC / AEPEC	
Direction	
Administration - Secrétariat	
Service ménage - Cuisine	
ASEM	
Educateur-surveillant	
Cadre éducatif	
Animateur en pastorale	

ENSEIGNANT OU DOCUMENTALISTE			
Enseignant en ASH		PLP	
Instituteur (trice)		MA 1 ou MA 2	
Professeur des écoles		MA 3 ou MA 4	
PCEG		Documentaliste	
PEGC		Stagiaire CAFEP	
AECE		Stagiaire CFP	
Certifié		Stagiaire CAER	
Agrégé		CDD-CDI	
PE ou CE d'EPS		DA-Suppléant	

Second degré : ma discipline est _____

3) autre responsabilité : Veuillez entourer la ou les cases correspondante(s)

Adjoint de direction	Responsable de niveau	Animateur en pastorale	Autre :
----------------------	-----------------------	------------------------	---------

4) retraité

J'adhère au SPELC 35 pour un an et je joins ma cotisation d'un montant de _____ €
 (pour le calcul, voir au verso de cette feuille).

Je souhaite recevoir la revue *spelc infos35* en version Internet en version papier.

Date : _____

Signature

Comment calculer le montant de ma cotisation ?

Cotisation = mon indice x 0,22€

Je suis enseignant : la cotisation minimum est 59€ et la cotisation maximum est 130 €

Je suis salarié OGEC : la cotisation minimum est 49 € et la cotisation maximum est 130 €

Je suis retraité, étudiant (M1 & M2, 1^{er} et 2nd degré), conjoint d'un adhérent, suppléant,
en contrat aidé (CEC, CAE, CNE...):

ma cotisation est de 57 €

Je suis stagiaire (T1 1^{er} et 2nd degré) : **ma cotisation est de 72 €.**

Je suis à temps incomplet ou à temps partiel, **ma cotisation est proratisée** (en % du temps complet).

Mais le montant minimum reste 59 € ou 49 € (cf. ci-dessus)

MODALITES DE PAIEMENT:

En plusieurs versements si je le souhaite. Merci d'indiquer au dos des chèques, les dates d'encaissement choisies.

CHEQUE A LIBELLER à l'ordre du S.P.E.L.C. 35

et à envoyer au SPELC 35 15 rue de Quineleu 35000 RENNES

DEDUCTION FISCALE

Ma cotisation est déductible de mon impôt à hauteur de 66 % de son montant

(voir « charges ouvrant droit à réduction d'impôts » de votre déclaration fiscale)

ou

Si j'opte pour les frais réels : 100% de ma cotisation vient en déduction de mes revenus

(la cotisation n'est pas alors à reporter dans les « charges ouvrant droit à réduction d'impôts » de votre déclaration fiscale)

Le S.P.E.L.C. vous envoie une attestation pour l'année fiscale en cours.

Les attestations sont envoyées en nombre deux fois par an.

A quoi sert ma cotisation?

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil Syndical du SPELC 35. La cotisation sert à faire vivre le syndicat dans ses différentes instances... Sur la cotisation que je verse, le SPELC35 reverse 46.43 € à la Fédération nationale des SPELC, 7.50€ à l'Union Régionale. Le solde éventuel reste au syndicat départemental.

✓ **CHAQUE ADHERENT RECOIT :**

- Le bulletin départemental " S.P.E.L.C. 35 infos " tous les 2 mois ;
- Le bulletin national " L'EDUCATEUR CHRETIEN " 8 numéros par an ;
- Des courriers réguliers, en fonction de l'actualité : retraités, personnels des OGEC, directeurs d'écoles, agro
- Un code réservé aux adhérents sur le site SPELC pour des informations supplémentaires.

✓ **CHAQUE ADHERENT BENEFICIE DU CONTRAT DE PROTECTION GMF et des avantages du Crédit Social des Fonctionnaires (sans droits d'entrée).**

✓ **VOTRE SYNDICAT VOUS RENSEIGNE : permanences le mercredi après midi ou sur rendez-vous.**

✓ **VOTRE SYNDICAT VOUS REPRESENTE:**

- aux Commissions Consultatives Mixtes Départementales et Académiques,
- aux Commissions de l'Emploi départementales et régionales
- aux Commissions Paritaires Régionales Inter-conventions et Prévoyance, au C.A.E.C., à FORMIRIS...

✓ **VOTRE SYNDICAT AGIT dans les établissements, SOUTIENT ses adhérents.**

✓ **VOTRE SYNDICAT EST LIE A UNE FEDERATION NATIONALE** qui vous représente dans un très grand nombre d'instances nationales de l'Enseignement Catholique et de l'administration pour défendre la profession, négocier et faire des propositions.

✓ **La Fédération des SPELC adhère à la Fédération Nationale des Associations de Retraités (F.N.A.R.).** Les retraités reçoivent un A 3 d'informations (3 numéros par an).

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.